

au sujet de la conduite centralisatrice du gouvernement, qui se manifeste dans les mesures législatives qu'il a présentées et auxquelles le premier ministre a fait allusion.

Québec—et plusieurs provinces sont du même avis à cet égard—s'oppose décidément à ce que le gouvernement fédéral, par une action unilatérale, bouscule les priorités des provinces.

Puis, on dit, pour dorer la pilule, probablement avec de bonnes intentions, mais pas toujours avec mesure:

Cela est manifeste dans le cas du développement régional et de l'implantation des industries, domaines qui relèvent clairement de la compétence provinciale. Nous ne concevons pas que le gouvernement fédéral doive donner des directives aux provinces et déterminer les programmes qu'elles auront à suivre dans les domaines de leur propre compétence...

Je n'ai pas à faire d'observations sur les déclarations du premier ministre provincial à ce sujet. Toutefois, tout au cours de ces derniers mois, lorsque nous avons soulevé ces objections, le premier ministre et le président du Conseil privé, qui, suivant son propre jugement, incarne tout le savoir relatif à la répartition des pouvoirs en matière législative, ont appuyé ce qui avait été fait et qui était la négation des principes fondamentaux de la Confédération. Le gouvernement l'a appris, car il reconnaît maintenant, comme le premier ministre l'a admis en employant les termes les plus flatteurs, que les consultations sont nécessaires. A ce propos, voilà ce qu'on trouve dans le communiqué:

Il fut convenu que le gouvernement fédéral et les provinces prendraient des mesures en vue d'améliorer leurs dispositifs de consultation étroite et continue.

Tout le monde s'est entendu sur ce point.

Voyons maintenant certaines des questions étudiées. Les provinces ont accepté de fournir leur part de l'assistance-vieillesse et des pensions aux aveugles et aux invalides. Rien d'extraordinaire à cela. Pour ce qui est du régime de pensions qu'on avait annoncé ici à grands coups de trompette, il n'existe plus, tout simplement. Le gouvernement fédéral a reculé de sa position initiale et arbitraire et, à cause de ce recul, un pas sera fait maintenant vers la réalisation d'un régime universel.

J'arrive maintenant à la question de la péréquation et des ententes fiscales générales qu'on a conclues. Nous constatons que de grands changements sont survenus ces derniers mois. Quelques jours avant les élections, M. Lesage avait servi un ultimatum à Ottawa. Tous les journaux canadiens sans exception ont écrit que c'était un ultimatum. La nouvelle de la *Presse canadienne*, publiée dans le *Journal d'Ottawa* du 6 avril, déclare:

Le premier ministre Lesage a servi hier soir un véritable ultimatum au prochain gouvernement fédéral, exigeant la remise d'au moins 25 p. 100 des impôts sur les revenus et des impôts sur les sociétés perçus dans le Québec...

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Dans un exposé budgétaire farci d'appâts électoraux, M. Lesage a passé en revue les programmes fiscaux des quatre partis fédéraux...

Quel que soit le prochain parti au pouvoir, le premier ministre lui a donné un an pour se conformer aux exigences du Québec à l'égard des problèmes de fiscalité fédérale-provinciale.

Dans un article du *Financial Times*, on pouvait lire:

Une année pour agir, «sinon!» Le Québec est en train de tracer un nouveau rôle aux provinces du Canada. Dans un discours presque querelleur, le premier ministre a donné douze mois au prochain gouvernement fédéral pour se conformer à ses exigences...

En termes précis, M. Lesage a demandé au moins 25 p. 100 de tous les impôts sur le revenu personnel perçus de résidents de la province, 25 p. 100 des impôts sur les sociétés et 100 p. 100 de tous les droits successoraux.

Il entend tout obtenir.

En parlant des conférences sur le partage des impôts, M. Lesage a déclaré:

«Je n'ai nullement l'intention de répéter les mêmes...résultats»...

Il a laissé planer un «sinon» menaçant, mais indéfini.

Qu'est-ce que cela veut dire?

Puis, M. Lévesque a abordé la question, comme le relate la *Gazette de Montréal* du 25 avril:

M. Lévesque, ministre des Ressources naturelles, a déclaré hier soir que l'acceptation de l'ultimatum fiscal du Québec par le gouvernement fédéral est «probablement la dernière chance» pour la Confédération.

Il a donné l'avertissement que si le nouveau gouvernement fédéral ne fait rien d'ici douze mois au sujet des «exigences minimums» sur le partage des impôts exposées par le premier ministre Lesage dans son discours budgétaire du 5 avril, «je pense que la Confédération aura perdu, et pour de bon, sa toute dernière chance.»

L'autre jour, avant de savoir quelle attitude adopterait le premier ministre du Québec, j'ai demandé si le gouvernement fédéral allait accepter l'ultimatum. Personne ne s'est opposé à l'expression, à ce moment-là, mais on nous a dit aujourd'hui qu'il ne s'agissait pas d'un ultimatum. J'ai ici *La Presse* du 22 novembre qui dit:

M. Lesage retire son ultimatum.

M. Lesage retire son ultimatum. N'est-ce pas étrange, monsieur le président? Les paroles de feu et de flamme en avril sont devenues, en novembre, des paroles de miel. Je n'arrive pas à m'expliquer ce changement. Le premier ministre du Québec et le chef du parti libéral avaient-ils conclu une entente quand ils se sont rencontrés deux ou trois jours avant les élections? Avait-on conclu une entente tandis que le premier ministre du Québec, fulgurant, prononçait ces discours à l'emporte-pièce?

D'autre part, ils ont conclu une sorte d'entente: «Ne pas s'en faire; tout ira bien.» La rage du mois d'avril s'est changée en euphorie